



ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

C'est le retour des bourses de démarrage de l'ARRQ!

Dans la foulée de la pandémie, nous avons décidé de suspendre les bourses de démarrage. Nous sommes maintenant en mesure de les réactiver et nous sommes d'avis qu'elles pourraient assurément vous aider à réaliser vos projets!

- Vous êtes un membre professionnel de l'ARRQ?
- Vous voulez explorer un sujet qui vous tient à coeur?
- Vous avez un projet que vous souhaitez présenter à un producteur?
- Vous avez besoin d'un petit coup de pouce financier?

La bourse de démarrage de l'ARRQ pourrait vous intéresser!

Objectifs

Les bourses de démarrage d'un maximum de 1000\$ ont pour objectif de permettre à un membre professionnel de l'ARRQ de présenter ou bonifier un projet de réalisation dans le but éventuel de le présenter à un producteur. Avec ce programme, l'ARRQ souhaite aider des réalisateurs professionnels qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour, de façon générale, faire évoluer leur carrière, soit en explorant un sujet, un langage, un genre, ou, plus directement, en préparant la présentation d'un projet de réalisation à un producteur.

Projets admissibles

- Toutes activités permettant de bonifier un projet ou une démarche au stade de pré-développement afin de présenter éventuellement un projet à un producteur ou consolider un projet relié à une démarche d'exploration (recherche, pré-repérage, réalisation d'un extrait ou d'un démo du film ou de l'émission, conseiller externe, rencontres avec le scénariste ou un sujet, atelier de formation, photos, illustrations, etc.)
- Tous les genres de réalisations sont admissibles (magazine, documentaire, fiction, expérimental, interactif, exploration d'un nouveau genre sur différentes plateformes, y compris la réalité virtuelle et la réalité augmentée).

Projets inadmissibles

- Les projets ayant déjà un producteur
- Les démos de réalisation (« démo-reel »)
- Les projets ayant obtenu un financement en production des institutions publiques ou privées de financement; Les bourses ne visent pas à réaliser une oeuvre finie à cette étape.

Présentation de votre demande

1. Sur un maximum de 2 pages, indiquez :
 - a. une note d'intention décrivant votre projet;
 - b. l'utilisation qui serait faite de l'aide financière;
 - c. en quoi votre projet s'insère dans le cheminement de votre carrière;
2. En 2 minutes maximum, faire un « pitch » verbal sur vidéo en plan séquence sans montage (caméra, cellulaire, webcam -- bande-annonce ou montages non acceptés);
3. Votre budget sommaire (1 page maximum);
4. Votre courte biographie (75 mots maximum);
5. Votre curriculum vitae (2 pages maximum).

Évaluation de votre demande

Votre demande sera examinée par un jury de pairs. Aux termes des évaluations, le jury rend ses décisions et détermine le montant attribué (d'un maximum de 1000\$ par projet). Le jury ne divulguera pas les motifs de ses décisions. Celles-ci sont finales et sans appel. Le versement des bourses se fera le mois suivant la décision du jury.

Une évaluation sera faite en fonction des critères suivants :

- Qualité et faisabilité du projet;
- Pertinence dans le cheminement de votre carrière;
- Qualité de la présentation écrite et de votre pitch vidéo.

Faites parvenir votre demande par courriel entre le 23 novembre et le 4 décembre 23h59 au Comité de sélection des bourses de démarrage de l'ARRQ à l'adresse suivante :
boursesdemarrage@arrq.quebec

Conditions

- Vous pouvez déposer une seule demande par année.
- Les demandes incomplètes ou celles déposées après la date limite d'inscription ne sont pas admissibles.
- Si applicable, la mention suivante sera ajoutée au générique de votre oeuvre finale : « Un projet développé grâce à une bourse de l'ARRQ ».
- Les membres professionnels ayant reçu une bourse devront envoyer par courriel au plus tard le 1er décembre de l'année suivante :
 - Un court résumé de l'expérience : Qu'est-ce que cette bourse a apporté dans le cheminement de votre carrière?
 - Une copie des factures des frais encourus, si applicable;
 - Joindre des photos, illustrations ou tout autre élément en appui, si applicable.
- Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des conditions, pourrait compromettre votre admissibilité à une demande ultérieure.

Pour toutes questions : boursesdemarrage@arrq.quebec